

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 29 août 2022 à 16 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire suppléant, M. Martin Lajeunesse, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire suppléant déclare la présente séance régulièrement constituée.

2022-08-573

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-08-574

Octroi de contrat - travaux de remplacement des conduites principales et secondaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Sheppard, entre les rues Mathieu et Gadbois, et sur la rue Mathieu, entre la rue Sheppard et le chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 23 août 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de remplacement des conduites principales et secondaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Sheppard, entre les rues Mathieu et Gadbois, et sur la rue Mathieu, entre la rue Sheppard et le chemin des Patriotes,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 1 600 281,99 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites principales et secondaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Sheppard, entre les rues Mathieu et Gadbois, et sur la rue Mathieu, entre la rue Sheppard et le chemin des Patriotes, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit A. & J.L. Bourgeois Ltée pour la somme de 1 484 586,06 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202207-78, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2453 pour une somme de 514 823,32 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt n° 2494 pour une somme de 840 801,63 \$, au net,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-08-575

Autorisation d'une provision - travaux de remplacement des conduites principales et secondaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Sheppard, entre les rues Mathieu et Gadbois, et sur la rue Mathieu, entre la rue Sheppard et le chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 29 août 2022, a adopté la résolution n° 2022-08-574 afin d'accorder un contrat pour des travaux de remplacement des conduites principales et secondaires des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Sheppard, entre les rues Mathieu et Gadbois, et sur la rue Mathieu, entre la rue Sheppard et le chemin des Patriotes, à A. & J.L Bourgeois Ltée, pour la somme de 1 484 586,06 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QU'une provision de 148 458,61 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 633 044,67 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2453 pour une somme de 51 482,33 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt n° 2494 pour une somme de 84 080,16 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le président de l'assemblée procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Olivier Picard, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Martin Lajeunesse, maire suppléant